Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 17 juillet 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation2 p. (128r, 129v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 17 juillet 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41871

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction17 juillet 1861
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur le litige opposant Godin aux charbonnages de l'Agrappe : Godin prend acte de la décision du tribunal de Vervins qui selon lui n'est pas au fait des conditions de déchargement de coke et qui n'a pas suivi les conclusions de l'expert. Sur un litige relatif à la fourniture de fonte par Pinart et Cie : Godin explique à Oudin-Leclère que dans le cadre d'un marché considérable, la fonte qui lui a été livrée était en partie impropre à ses besoins et que l'expéditeur a convenu après être venu à Guise que Godin pourrait rebuter tout ce qui ne lui convenait pas, qu'à la suite d'une mise en demeure d'enlever la fonte rebutée, celui-ci lui a demandé de réexpédier par chemin de rmfer 5 000 kg de fonte, mais qu'il vient de recevoir une lettre qui montre que l'affaire est loin d'être terminée ; Godin demande à Oudin-Leclère le moyen de se tirer de cette mauvaise affaire.

Mots-clés

Fonderies et manufactures "Godin", Fonte, Procédure (droit), Transport de marchandises
Lieux citésGuise (Aisne)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 14/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41871?context=pdf

Guise le 17 juillet 1869

126/129

Monsieur

J'ai reçu votre lettre que vous m'avez écrite concernant l'issue de mon affaire avec le bastion. Le tribunal n'est pas au fait des circonstances dans lesquelles se fait un déchargement de coke et je comprends votre dédain. J'avais trop compté sur l'autorité que pouvait avoir auprès de lui un expert qui avait prêté serment entre les mains du juge de paix et je ne pensais pas que le tribunal trouvait son opération incomplète qu'il croirait ne pas avoir besoin de l'entendre

Je vais vous entretenir aujourd'hui d'une ~~opération~~ affaire plus sérieuse je vous ai autrefois au commencement de février dernier une correspondance concernant un marché considérable de fonte dont les premières livraisons étaient de fonte impropre à mes besoins et de qualités inférieure à ce qui devait mettre livré. Mon ex entrepreneur est venu à Guise pour prendre des arrangements avec moi. et il m'a autorisé à rebuter tout ce qui ne me serait pas de ma convenance cela résulte de la lettre qu'il a échangé avec moi étant à Guise et dont je vous remets à point la copie depuis je lui ai écrit plusieurs fois à reprendre un lot considérable que me gênerait de tenir sur ce point

Monsieur Veuillez Lecture a versions

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41871?context=pdf

me obligé a lui adresser une mise en demeure
que je vous adresse aussi dans un pli après
cette mise en demeure il me prie de lui retourner
par chemin de fer 5000 kilog de ces pantes
rebutées pour satisfait a son client aujourd'hui
je reçois de lui une lettre qui me fait voir
que cette affaire est loin d'être arrangée elle
tourne même a la mauvaise foi dans
façon qui ne me permet plus aucun ménage
ment je vous prie en conséquence de dire
a quoi vous me conseillez de faire la question
d'expertise était une affaire écartée entre nous
la mettre en question aujourd'hui est chercher
un moyen quelconque de se tirer d'une
mauvaise affaire en me la faisant supporter
est a que voudrait mon fournisseur
vous comprendrez que je n'ai qu'un chose
est qu'il reprenne les pantes que je n'ai pas
trouvées recevables ou me remboursent les
frais qu'elles m'ont occasionnés
veuillez agréer mes bien cordiales salutations
Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41871?context=pdf